

# crescendo

LE JOURNAL DE LA SANTÉ ET  
DE LA SÉCURITÉ EN ENTREPRISE  
ÉDITÉ PAR LA CARSAT RHÔNE-ALPES

N°36 JUIN 2013

Editorial

## La Prévention des Risques Professionnels : un enjeu majeur pour le secteur médico-social

**E**n termes d'emploi, le secteur médico-social est l'un des plus importants de l'économie nationale. Il représente près d'1,7 millions de salariés et regroupe plusieurs types d'activité :



- l'aide à domicile (un tiers des effectifs : salariés de structures ou directement employés par des particuliers),
- la petite enfance (un quart des effectifs : assistantes maternelles, salariés d'établissement accueillant de jeunes enfants...),
- les services pour personnes âgées (un quart des effectifs : salariés des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et foyers d'accueil),
- les services pour personnes handicapées (16 %) et pour les publics en difficulté sociale (5 %).

L'INSEE prévoit qu'en 2030 un français sur trois aura plus de 60 ans, contre un sur cinq aujourd'hui. L'augmentation du nombre de personnes âgées, l'attention accrue apportée aux questions de dépendance et plus généralement l'amélioration de la prise en charge des personnes fragiles conduisent naturellement à développer ces emplois.

Corollaire de ce développement, la sinistralité AT/MP de ce secteur d'activité augmente. Dans notre région, le médico-social occupe 7,5 % des salariés mais compte plus de 10 % des accidents du travail et 9 % des maladies professionnelles déclarés en 2011.

Les prévisions des économistes montrent que les systèmes assurantiels (Sécurité Sociale, régimes particuliers, mutuelles...) peineront à couvrir les dépenses à affecter à ce secteur. Aussi, des évolutions sont inéluctables dans ce domaine. Dans un contexte économique de plus en plus contraint, la prise en compte de l'amélioration des conditions de travail et du bien-être au travail est un levier qui permet de répondre à ces nouvelles exigences comme en témoigne l'ACPPA dans l'article page 5.

Je vous invite au congrès/salon PREVENTICA du 24 au 26 septembre 2013 à EUREXPO Lyon, pour rencontrer les Carsat Rhône-Alpes, Bourgogne/Franche-Comté, l'Inrs et les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de la région Rhône-Alpes.

Avec le CRIAS Mieux Vivre (centre d'information et de conseil en aide technique pour l'aide aux personnes âgées), nous animerons un stand spécialement dédié aux secteurs sanitaire et médico-social.

**Jérôme Chardeyron**  
Directeur de la Prévention des Risques Professionnels

Source statistiques : Pôle emploi mai 2012/Insee/Carsat-RA.

2 TARIFICATION  
Du nouveau dans les secteurs  
sanitaire et médico-social !

3 GRANDE DISTRIBUTION  
En connaître un rayon

4 MÉDICO-SOCIAL  
L'exemple du MAS le Bosphore

5 Le progrès par le bien-être au  
travail

6 ACCIDENT  
Supprimer le trichlo

7 BRÈVES  
Bien vivre au travail, c'est agir  
pour la qualité des soins

LÉGISLATION  
Décrets, arrêtés,  
recommandations

8 RAPID'INFO  
Documentation  
Agenda

Crescendo est édité par la Caisse d'assurance  
retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes  
Direction de la Prévention  
des Risques Professionnels  
26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03  
Tél. 04 72 91 96 96  
E-mail : preventionrp@carsat-ra.fr  
www.carsat-ra.fr

SECURITE SOCIALE  
 l'Assurance  
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS  
Rhône-Alpes

# Du nouveau dans les secteurs sanitaire et médico-social !

**9 nouveaux codes risques, créés au 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour affiner le diagnostic et l'analyse des sinistres et faciliter la prévention au sein de ces secteurs d'activité.**

La sinistralité AT/MP importante des secteurs sanitaire et médico-social a conduit à remplacer les 3 codes risques existants, trop généralistes, voire hétéroclites.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les différentes activités concernées ont été réparties sous 9 nouveaux codes risques, plus ciblés.

Les taux liés à ces nouveaux codes risques, identiques pour 2013, évolueront chaque année selon la sinistralité de chacun des nouveaux codes risques créés.



## Secteur sanitaire

Ancien Code Risque jusqu'au 31/12/2012	Nouveaux codes risques au 01/01/2013	Taux nationaux 2013
<b>851AA :</b> Etablissements de soins privés : cliniques générales ou spécialisées, établissements hospitaliers, généraux ou spécialisés, dispensaires, etc.	<b>851AB :</b> Etablissements de soins privés y compris centres de réadaptation fonctionnelle.	<b>2,40 %</b> Taux calculable
	<b>851AC :</b> Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile.	<b>2,40 %</b> Taux calculable



## Secteur médico-social

Ancien Code Risque jusqu'au 31/12/2012	Nouveaux codes risques au 01/01/2013	Taux nationaux 2013
<b>853AA :</b> Action sociale sous toutes ses formes, y compris garderies, haltes-garderies, centres de réadaptation fonctionnelle et rééducation professionnelle et établissements ou services d'aide par le travail (personnel administratif et enseignant).	<b>853AB :</b> Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).	<b>3,00 % (TC*)</b>
	<b>853AC :</b> Accueil, hébergement pour personnes âgées (maisons de retraite...).	<b>3,00 % (TC*)</b>
	<b>853AD :</b> Accueil, hébergement pour personnes handicapées (enfants et adultes).	<b>3,00 % (TC*)</b>
	<b>853AE :</b> Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence y compris les crèches, garderies, centres aérés et de loisirs... à l'exclusion des structures et colonies de vacances visées au numéro de risque 55.2EC.	<b>3,00 % (TC*)</b>
	<b>853BA :</b> Action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/AC/AD/AE.	<b>3,00 % (TC*)</b>
<b>751AD :</b> Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales..., y compris leurs établissements publics).	<b>751BA :</b> Etablissements de la fonction publique territoriale hors secteur médico-social.	<b>1,70 %</b> Taux calculable
	<b>751BB :</b> Etablissements de la fonction publique territoriale secteur médico-social.	<b>1,70 %</b> Taux calculable

\* **TC = Taux collectif** : tous les établissements du territoire national relevant de ces codes risques, quel que soit leur effectif, cotisent au même taux, calculé annuellement selon les résultats statistiques de la profession. Ce mode de tarification institue, face aux risques, une solidarité économique entre entreprises du même secteur d'activité.

Les **taux calculables** dépendent, en tout ou partie, de la sinistralité de l'établissement. Le calcul est totalement individualisé pour les entreprises d'au moins 150 salariés.

Les entreprises, associations, collectivités territoriales, concernées par ces reclassements sont invitées à vérifier la correspondance entre le code risque figurant sur la notification de Taux AT 2013 reçue en janvier 2013 et l'activité effectivement exercée au sein de leur établissement.

En cas de divergence, il convient d'en informer par courrier le service tarification de la Carsat.



Consulter vos Taux AT et les notices d'information sur :

<http://www.net-entreprises.fr/html/compte-accident-travail.htm>

## En connaître un rayon

**Des accidents, des plaintes de salariés rarement entendues, un univers - celui de la grande distribution - assez peu impliqué dans la prévention des risques professionnels, des directions insuffisamment sensibles ou libres d'agir, le paysage de la santé au travail dans les hypermarchés rhônalpins suscitaient une certaine inquiétude jusqu'en 2011.**

Les préventeurs de la Carsat Rhône-Alpes, en collaboration avec des médecins du travail, entreprennent alors de faire évoluer la donne. Ils sollicitent certains acteurs de ce secteur. Dans le même temps, le Groupe Carrefour est inscrit dans une démarche comparable. Il faut dire que certaines conjonctions sont favorables dans l'entreprise. A Carrefour Ecully, par exemple, Claude Bouilloux, le nouveau directeur est ouvert au sujet. Il rejoint une équipe composée de Pascale Perico, qui dirige les ressources humaines du site depuis une quinzaine d'années et qui connaît parfaitement les rouages locaux, et Yann Botrel, infirmier préventeur, recruté plus récemment mais lui aussi désireux d'investir le champ de la santé au travail. *"Quand l'envie est commune et que les compétences se complètent, explique Claude Bouilloux, il est beaucoup plus facile d'entreprendre. Nous nous lançons dans un projet inconnu mais les conditions de réussite sont réunies"*. Claude Vadeboin psychologue du travail à la Carsat Rhône-Alpes, poursuit *"Nous voulions de notre côté construire une action pérenne. Il s'agit d'accompagner les organisations, en ayant pleinement conscience des enjeux"*.

Consciente des bénéfices possibles, l'entreprise Carrefour choisit d'investir : depuis 2 ans, le Groupe dispose d'une Direction Nationale de la Santé et de la Sécurité. Cette direction a élaboré avec les préventeurs de la Carsat, un outil d'évaluation des risques psychosociaux spécifique (RPS).



De gauche à droite : Yann Botrel, infirmier préventeur, Claude Bouilloux, directeur, Pascale Périco, responsable RH - Carrefour Ecully (69).

Par ailleurs, la réflexion s'est appuyée sur la grille GPSST (Gestion de Positionnement de la Santé et de la Sécurité au Travail) qui permet d'évaluer le niveau d'organisation de l'entreprise dans ce domaine. Pascale Périco, précise qu'après *"un travail préalable de l'équipe de direction et du médecin du travail, les managers du magasin et le CHSCT se sont complètement approprié l'outil"*. Il profitera dans un premier temps à un peu plus de la moitié de l'effectif du magasin d'Ecully, soit les 350 salariés qui œuvrent en caisse ou sur les produits dits de grande consommation (alimentaire sauf produits frais). *"Notre ambition est de mieux analy-*

*ser les accidents et vraiment réduire le risque à la source"* affirme pour sa part Yann Botrel.

Autre action pour impliquer plus largement : une dizaine de directeurs d'hypermarchés ont participé à une formation de 3 jours en management de la prévention. *"Nous avons développé de nouveaux réflexes. Quand une situation questionne, l'angle de la santé au travail a désormais pleinement sa place"*, conforte Claude Bouilloux. Il cite l'exemple

de cette caissière dont on observe le travail, pas seulement à travers sa fiche de poste, mais aussi en prenant en compte son environnement : par exemple, quelle attention porte-t-elle à la file d'attente qui se forme et en quoi cela peut-il générer du stress ou dégrader le service ?

*"L'investissement est d'importance. Uniquement en Rhône-Alpes, les hypermarchés Carrefour comptent environ 7000 salariés. Reste à présent à concrétiser l'action auprès des salariés"*. Pour en connaître un rayon, il reste donc du chemin à parcourir, mais *"la direction est bonne et les espoirs fondés"* conclut Claude Vadeboin.

### En savoir +

Grille GPSST - Gestion de Positionnement de la Santé et de la Sécurité au Travail dans l'entreprise, téléchargeable sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

ED 6080 : conception des meubles d'encaissement - Cahier des charges intégrant les critères de confort, de sécurité et d'efficacité au travail.

ED 6139 : Risques psychosociaux et document unique. Vos questions, nos réponses

ED 6140 : Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU



## En prévention tout se joue avant ...L'exemple du MAS le Bosphore

Créée en 1950, l'Association Recherche Handicap et Santé Mentale (ARHM) compte plus de 1600 salariés répartis dans plusieurs établissements et prend en charge annuellement près de 16 000 personnes. Un des objectifs de l'association est de susciter ou réaliser des actions conformes aux intérêts matériels et moraux des personnes atteintes de troubles neuropsychiatriques. A ce titre, la Maison d'Accueil Spécialisé le Bosphore, accueillant 40 résidents, a été ouverte fin 2012.

Dans ce type d'activité, l'indice de fréquence des accidents du travail est 2 fois plus élevé que la moyenne. L'adaptation des locaux de travail à l'activité est un facteur primordial de la prévention des risques professionnels, en particulier des accidents liés aux manutentions et circulations.

Aussi, deux ans avant que la Maison d'Accueil Spécialisé Le Bosphore ne sorte de terre, Eric Billiard, ingénieur conseil de la Carsat, spécialisé dans la conception des lieux de travail, rencontre Alain Girard, Directeur du Patrimoine de l'ARHM, maître d'ouvrage de cette opération et Marie-Chantal Tolisso, Directrice de ce futur établissement.

Après avoir examiné l'avant-projet sommaire, Eric Billiard leur a proposé de visiter des établissements présentant des activités similaires. "Ces visites nous ont

Salle de d'exercices équipée de lève-malade sur rail au plafond



amenés à revoir sur le papier quelques installations, en particulier, les salles de bains collectives, les accès aux espaces de rangement et locaux techniques, signale Alain Girard. Nous avons également prévu des rails de manutentions des personnes malades dans la plupart des espaces collectifs. Ces éléments peuvent paraître des détails lors de la conception, mais l'usage des installations montre leur importance sur les conditions de travail".

Un coup de gomme, un trait de crayon sont suffisants en phase de conception pour améliorer des implantations et prévoir des équipements particuliers. Réimplanter une baignoire, agrandir une porte sont, quand le bâtiment est terminé, des actions beaucoup plus difficiles à réaliser.

"Dans nos activités, un grand nombre d'accidents survient lorsque des salariés, infirmières, aides-soignantes, animateurs, ... essaient de contraindre un résident lors d'une crise de décompensation pour éviter qu'il se blesse ou blesse d'autres personnes, rappelle Marie-Chantal Tolisso. Dans ces nouveaux locaux, plus spacieux que d'habitude, où la lumière du jour est souvent présente, où il y a beaucoup d'ouvertures vers l'extérieur, il me semble que nous avons beaucoup moins de crises à gérer, et de ce fait beaucoup moins d'accidents du travail liés à ces interventions."



Toitures terrasses équipées de gardes corps et ouvertures des puits de lumière.

L'intervention sur la conception des locaux de travail a permis aussi d'améliorer la sécurité des salariés effectuant les travaux de maintenance (accès et sécurisation des terrasses, accès au vide sanitaire, accueil des véhicules de livraisons...).

Elle a aussi influencé les conditions de travail pendant la construction du bâtiment. En effet, c'est au stade de la conception que s'organisent les interventions des différentes entreprises, et que se prévoient les installations de chantier comme la base de vie.

En prévention tout se joue avant.

### En savoir +

#### Brochures INRS :

ED 950 Conception des lieux et des situations de travail

Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques

ED 6099 Conception et rénovation des EHPAD : Bonnes pratiques de prévention

#### Recommandation :

R 471 : Prévention des TMS dans les activités d'aide et de soins en établissements

#### Aide Financière

La Carsat propose aux entreprises de moins de 50 salariés une aide financière pour l'accompagnement d'un projet de rénovation ou de construction par un ergonomiste.  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

# Le progrès par le bien-être au travail

**Fort de près de 2 000 salariés, le groupe associatif ACPA (Accueil et Confort Pour les Personnes âgées) gère entre autres une quarantaine de maisons de retraite, des foyers d'hébergement, et agit dans le maintien à domicile des personnes âgées.**

**D**ans ce type d'activité les accidents du travail et maladies professionnelles, souvent liés aux manutentions et déplacements de plain-pied, sont beaucoup plus fréquents que dans les autres métiers. Avec des taux de fréquence de l'ordre de 80 (80 accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées), ce secteur peut être à haut risque. Patricia Sasse, directrice de la maison de retraite la Castellane à Rillieux-la-Pape, fait ce constat à propos des accidents : *"Parfois un simple conflit peut être à l'origine d'un accident du travail"*.

Aussi, considérant l'importance des risques psychosociaux (RPS) en 2010, l'association a transformé l'obligation de *"plan de prévention des RPS"*, à laquelle elle était soumise, en une véritable opportunité de progrès. Ceci est formalisé dans son *"nouveau projet de groupe"*.

*"75 % de notre personnel a participé à l'une des 380 réunions qui ont permis d'élaborer le projet du groupe intégrant la prévention des risques professionnels, près de 5000 suggestions ont été émises"*, révèle Vianney Jarrosson, Directeur des ressources humaines du Groupe.

Pour Joseph Schembri, directeur général de l'ACPPA depuis 25 ans, il est évident que le bien-être des salariés influe directement sur celui des résidents. En tant que délégué régional et membre du bureau du SYNERPA (Syndicat national des maisons de retraites privées), il ajoute : *"Le nombre et la dépendance de notre public ne cessent de progresser, les ressources allouées par les financeurs privés et institutionnels n'augmenteront pas, aussi, la seule façon de maintenir correctement notre activité passe par l'accroissement de son efficacité et donc par l'amélioration de la qualité de vie au travail de nos salariés"*.

Le travail produit pour la construction du plan de prévention des RPS s'est concrétisé par des mesures organisationnelles et matérielles soutenues en partie par l'Agence Régionale de Santé.

Parmi celles-ci, la réduction de l'amplitude horaire de la journée de travail (au maximum 10 heures), la généralisation



Joseph Schembri, Directeur général et Vianney Jarrosson, Directeur RH de l'ACPPA

et l'harmonisation de groupes d'analyse de la pratique avec l'aide d'un psychologue externe, l'organisation (tous les deux ans) d'une convention, de l'ensemble du personnel pour favoriser les rencontres entre tous les salariés du groupe.

Sur le plan matériel, les cahiers des charges de réfection ou création de nouveaux locaux, examinés en CHSCT, comme cela a été le cas pour la Castellane, ont permis, entre

autres, l'installation de rails de manutention des personnes malades pour 24 lits, l'utilisation d'une plateforme de pesée, et d'autres aides techniques qui non seulement sécurisent le déplacement des personnes dépendantes, mais encore facilitent le travail des intervenants. D'autres matériels sont à l'essai comme la chaise inclinable amphibie permettant un confort accru des soignés au moment de la douche tout en réduisant les postures pénibles adoptées par les soignants (par exemple pour les soins aux pieds...).

La mise à l'essai dans certaines chambres, d'un dispositif de vidéo-vigilance, qui alerte, la nuit, le personnel de garde de problèmes pouvant survenir au résident permet de limiter le stress des intervenants de nuit. L'agencement et l'équipement de locaux techniques tels que la laverie n'ont pas été négligés. A la Castellane, même si celle-ci est en sous-sol comme dans la plupart des établissements, une ouverture permet d'avoir accès à la lumière du jour.

Le *"chantier bien-être au travail"* a permis de révéler des sources de prévention de la pénibilité.

Elles débouchent sur des projets comme le remplacement du couchage traditionnel par des housses de couettes. Un test est en cours dans une unité, son objectif : vérifier la faisabilité budgétaire au regard des gains de temps et réduction de la pénibilité.

Les pratiques de l'ACPPA mettent encore une fois en évidence que la prévention des risques professionnels, quels qu'ils soient, manutentions, RPS... passe par la mise en lumière du travail réel grâce à la participation des salariés.

La plateforme de pesée sert au moins une fois par mois pour chaque résident.



L'utilisation de lève personnes montés sur rails sécurise la manutention des personnes les plus dépendantes.



## Supprimer le trichlo

Une entreprise de décolletage dans la vallée. 8 salariés avant le drame... puis la vente de l'entreprise. Après 3 semaines de fermeture en raison des congés d'été, le jour de la réouverture de l'usine, à 7 heures, le chef d'entreprise a salué ses collaborateurs. Vers 7h30, les salariés ont eu besoin de lui et l'ont cherché. En vain. Ce n'est qu'à 13 heures environ, qu'un décolleteur a regardé, par hasard, à l'intérieur de la machine à dégraisser et qu'il a aperçu le corps inerte. La victime souhaitait probablement procéder à la vidange de cette machine avant d'effectuer sa remise en marche. Durant l'opération, l'homme s'est introduit à l'intérieur de l'enceinte capotée, peut-être pour récupérer des pièces ou des copeaux tombés dans une des cuves ouvertes. Elles contiennent alors encore du solvant chloré, du trichloréthylène. La victime a été retrouvée sans vie, accroupie à l'intérieur d'une des cuves de la machine. Dans cette enceinte confinée, l'exposition aux vapeurs de trichloréthylène a certainement provoqué une perte de conscience puis l'arrêt respiratoire qui a conduit au décès.

D'après les témoignages, "ce n'était pas la première fois qu'il effectuait ce type d'opération". La victime qui, dit-on, connaissait le risque, ne portait aucun équipement de protection individuelle (gants, lunettes, masque, chaussures de sécurité...). Le système de ventilation était, quant à lui, défectueux.

Quelle conduite faut-il adopter par rapport au trichloréthylène ?

"Cet accident dramatique démontre, s'il en était besoin, que nous avons raison d'agir depuis toutes ces années pour encourager les entreprises du décolletage à supprimer totalement les solvants chlorés utilisés pour le dégraissage des pièces", dit Eric Allemand, ingénieur-conseil à la Carsat Rhône-Alpes. "La substitution, c'est-à-dire le remplacement du produit contenant

des agents chimiques dangereux par une substance ou un procédé moins nocif, doit être une démarche prioritaire". La substitution totale du trichloréthylène et plus largement des solvants chlorés est inéluctable et les entreprises doivent désormais s'y engager sans délai.

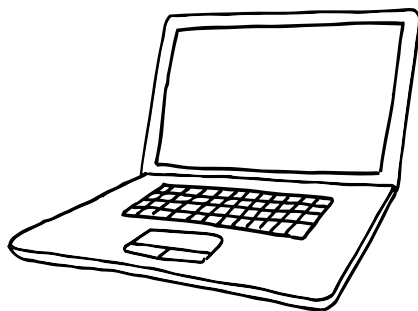
"Organiser la substitution du trichloréthylène ou de tout solvant chloré, expliquent Jennifer Malterre et Fabrice Martinet, techniciens conseils à la Carsat Rhône-Alpes, nécessite de réaliser préalablement une étude pour déterminer quel est le meilleur procédé à retenir en fonction des besoins de l'entreprise". La Carsat Rhône-Alpes peut financer une grande partie de la démarche. (Aides Financières simplifiées "Dégraissage de métaux").

En attendant et pour un délai très court, l'entreprise doit obligatoirement respecter un ensemble de mesures draconiennes : relier la machine à un système de ventilation vers l'extérieur (après filtration), rédiger un plan de prévention avec toute entreprise intervenante, intervenir avec une seconde personne surveillante, définir et rédiger les procédures puis former les utilisateurs pour les opérations liées à la production, les opérations de remplissage, de vidange, de maintenance des machines, aux mesures d'urgence, sensibiliser les salariés aux risques liés à l'utilisation du trichloréthylène (toxicité aiguë et chronique)...

Parce qu'il est préférable de supprimer le dégraissage aux solvants chlorés, pas la vie.

En savoir +

[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr),  
rubrique entreprise / prévention des risques  
/ aides financières simplifiées  
/ Dégraissage des métaux  
[www.action4p.net](http://www.action4p.net) :  
Projet 4P en partenariat  
avec le SNDEC, le CTDEC, le CETIM.



### LE COMPTE AT/MP

#### DYNAMIQUE

Mise à jour quotidienne des AT et MP récemment reconnus

#### COMPLET

Les taux AT de tous vos établissements en direct à chaque modification

#### PRATIQUE

Télécharger vos données et consulter le barème des coûts moyens

POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE AT/MP, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE [NET-ENTREPRISES.FR](http://NET-ENTREPRISES.FR) ET LAISSEZ-VOUS GUIDER.

Pour plus d'informations : [contactstarification@carsat-ra.fr](mailto:contactstarification@carsat-ra.fr) - tél. 04 27 82 72 73



## Bien vivre au travail c'est agir pour la qualité des soins

Sur le congrès/salon Préventica Lyon 2013, du 24 au 26 septembre, les Carsat Rhône-Alpes, Bourgogne/Franche-Comté, l'Inrs, en partenariat avec le CRIAS Mieux Vivre\* animeront un espace consacré aux activités du sanitaire et du médico-social.

Ce stand permettra aux visiteurs de faire le point sur les outils, documents, dispositifs destinés à la prévention, en particulier des TMS et des RPS, dans ces secteurs.

### \*Le CRIAS Mieux Vivre

Association loi 1901 reconnue de bienfaisance, spécialisée en gérontologie, handicap et perte d'autonomie. Ce Centre d'information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT) met à la disposition des particuliers, des professionnels et étudiants de nombreux services, outils et ressources pour l'accompagnement vers les solutions nécessaires au bien vieillir et au mieux vivre le quotidien.

Présente dans son appartement expérimental les adaptations possibles permettant le maintien au domicile.

**CRIAS Mieux Vivre** - 71 C cours Albert Thomas 69003 LYON - Tél. : 04 78 62 98 24  
Mail : [contact@criasmieuxvivre.fr](mailto:contact@criasmieuxvivre.fr), [www.criasmv.asso.fr](http://www.criasmv.asso.fr)



## Les Aides Financières Simplifiées reconduites jusqu'au 30 juin 2014

Les dispositifs destinés au soutien financier des entreprises de moins de 50 salariés pour la prévention des risques professionnels ont été reconduits.

Consultez les modalités pratiques d'obtention des aides financières simplifiées sur [www.carsat-ra.fr/entreprise/risqueprof](http://www.carsat-ra.fr/entreprise/risqueprof)

## Décrets, arrêtés, recommandations...

● **Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.** JO du 14 mars 2013. Entrée en vigueur : 15 mars 2013.

● **Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en oeuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.** JO du 17 avril 2013. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

● **Pris en application des articles R. 4412-111 et R. 4412-113 du code du travail**, ces 2 textes concernent les travaux de retrait ou d'encapsulation de matériaux contenant de l'amiante ainsi que les interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.



© Liane Matrisch

● **Arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant.** JO du 2 février 2013. Entrée en vigueur le 3 février 2013.

Ce texte, pris en application de l'article R. 4412-131 du code du travail, détermine les procédures, critères et conditions de délivrance de la certification des entreprises, les conditions et les procédures d'accréditation des organismes certificateurs.

L'organisme certificateur évalue la capacité des entreprises à réaliser des travaux conformes aux exigences fixées par la norme NF X 46-10 homologuée en août 2012 "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises. Exigences générales".

## législation

Crescendo est édité par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes, 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon Cedex 03.

**Directeur de la publication** : Yves Corvaisier - **Responsable de la publication** : Jérôme Chardeyron - **Rédacteur en chef** : Patrick Bourchenin -

**Comité de rédaction** : Maryline Brivet, Chantal Couillandeu, Marc Davoust, Olivier Godefert, Véronique Lemaître, Ludovic Nassisi. Virginie Preti. Ariane Révy, Florent Vial. **Ont participé à la rédaction du N° 36** : Claude Vadeboin - Eric Billard - Thierry Méo - Eric Allemand -

**Mise en page** : Département de l'Innovation et de la Communication - **Impression** : Imprimerie Reboul -

**Tirage** : 55 000 exemplaires. **Numéro ISSN** : 1628-6359 - Pour recevoir des exemplaires supplémentaires, merci de contacter le 04 72 91 97 92. Contact courriel : [preventionrp@carsat-ra.fr](mailto:preventionrp@carsat-ra.fr)



## Documentation



© INRS

### ● Exposition des travailleurs aux risques dus aux champs électromagnétiques. Guide d'évaluation des risques. INRS, 2013. ED 6136.

Ce guide fournit des notions élémentaires sur les champs électromagnétiques. Il précise également leurs effets biologiques et sanitaires, puis fait le point sur la réglementation en milieu professionnel. Il recense ensuite les sources de champs électromagnétiques les plus courantes et propose une démarche simplifiée d'évaluation des risques. Une évaluation approfondie est également proposée, en fonction des équipements de l'entreprise. Tout au long de cette brochure, 8 applications industrielles susceptibles d'exposer les opérateurs sont suivies en fil rouge. Enfin, des actions de réduction de l'exposition sont présentées.



© INRS

### ● Lean Manufacturing. Quelle place pour la santé et la sécurité au travail ? INRS, 2013. ED 6144.

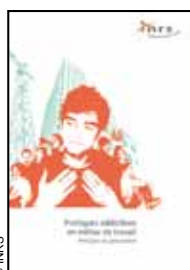
Ce document donne des repères pour identifier ce qui, dans une organisation de type lean, peut entraîner des situations à l'origine d'accidents, de troubles musculosquelettiques ou de risques psychosociaux. Des pistes d'action sont également proposées pour aborder les aspects de santé et de sécurité au travail.



© INRS

### ● Arrimage des charges sur les véhicules routiers. INRS, 2013. ED 6145.

Ce guide a pour objectif de servir d'outil à l'ensemble du personnel ayant en charge l'arrimage des charges dans les véhicules : chauffeurs, personnels de quai et responsables du transport et de la logistique. Tout en précisant le cadre juridique, il décrit une démarche organisationnelle au sein de l'entreprise qui vise à sécuriser les transports par la route en s'appuyant sur la norme EN 12195-1.



© INRS

### ● Pratiques addictives en milieu de travail. Principes de prévention. INRS, 2013. ED 6147.

Les consommations d'alcool, de drogues ou de médicaments psychotropes concernent un grand nombre de personnes en population générale et en milieu de travail. Cette brochure s'adresse aux acteurs de la prévention en entreprise : employeurs, préventeurs, membres du CHSCT, services de santé au travail. Elle fait le point sur les pratiques addictives, les substances psychoactives et les risques professionnels liés à leur consommation. Elle détaille la démarche de prévention à mettre en place dans les entreprises et présente également le contexte réglementaire.



© INRS

### ● Guide de bonnes pratiques pour la sécurité et la protection de la santé lors de travaux souterrains. Carsat Rhône-Alpes, 2013. SP 1194.

Résultat d'un travail en partenariat avec le CETU (centre d'études des tunnels), ce guide présente les principaux risques rencontrés lors de travaux de génie civil en souterrain, les mesures de prévention associées, ainsi que les différents postes de travail et phases des activités en les analysant tâche par tâche.

## Agenda

### Préventica Lyon 2013

#### PREVENTICA LYON 2013

Les conférences proposées par les Carsat Bourgogne/Franche-Comté, Rhône-Alpes et L'Inrs

#### Mardi 24 Septembre 2013

**De 9h30 à 10h45 :** Comment mener une démarche de prévention de la pénibilité ? Un exemple dans le secteur de la logistique

**De 11h15 à 12h45 :** Conférence inaugurale : personne compétente en prévention - Réforme de la médecine du travail Juillet 2011

**14h30 - 15h45 :** Comment améliorer la coordination SPS ?

**15h30 - 16h15 :** Quand la prévention des risques professionnels contribue au maintien en emploi

**De 16h00 à 17h15 :** Santé sécurité, une démarche de prévention qui gagne à s'intégrer à vos organisations et à vos systèmes de management

**De 16h30 à 17h15 :** Tarification 2014 : mécanismes et impacts financiers

#### Mercredi 25 Septembre 2013

**De 9h15 à 10h00 :** Allongement de la vie active : comment préparer la retraite de vos salariés ?

**De 12h15 à 13h00 :** Maintenance industrielle, comment sécuriser la mise en œuvre de la consignation des machines ? Le grade Securafim

**De 10h45 à 12h00 :** Quels outils et quelles méthodes pour la prévention des RPS et des TMS

**De 14h30 à 15h15 :** Des outils pour rendre les déplacements professionnels plus sûrs et performants

**De 14h30 à 15h30 :** Règles de base de conception et d'entretien d'une installation de captage de polluants chimiques

**De 16h15 à 17h30 :** Gérer ses risques professionnels une obligation ? Non, une nécessité : Oui

#### Jeudi 26 Septembre 2013

**De 9h15 à 10h30 :** Comment concilier Lean et santé au travail ?

S'inscrire : [www.preventica.com](http://www.preventica.com)  
code invitation : LYCARS